

IL/PA

N°2023-90

OBJET

Subvention 2023 – Le Parvis

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **10**

Votes pour : **15**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la
Mairie : **le 22 juin 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **21 juin**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Jacques SALAT (procuration à Ph. AIZIER), Aline NARS (procuration à H. GUIOUNET), René DARAN (procuration à Ch. BOURREC), Alain DEDIEU (procuration à D. GASPA), Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à A. MIR)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Henri MIR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **10** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jean-Henri MIR** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la décision n°2022/28 an date du 13 juillet 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat au titre de 2022/2023 avec le Parvis scène Nationale de Tarbes ;

Vu la signature de ladite convention fixant à 5 000€ le montant de la subvention à verser au Parvis courant 2023, après le parfait achèvement de la programmation prédéfinie ;

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 à l'article 65748.

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention de 5 000€ au Parvis scène Nationale de Tarbes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 21 juin 2023



Le Maire,

André MIR